

Manuel Valls annonce la fusion des policiers municipaux et des gardes champêtres et plusieurs avancées sociales

Joel Saget / AFP / Par E. Lopes / Publié le 06/03/2013

Extrait

Neuf mois après sa prise de fonctions, Manuel Valls a reçu le 6 mars pour la première fois les syndicats de police municipale. Le ministre de l'Intérieur a notamment annoncé la fusion des policiers municipaux et des gardes champêtres. Il a également repris plusieurs propositions de la Commission consultative des polices municipales réunie en mars 2012 : revalorisation indiciaire de la catégorie C, révision des seuils d'effectifs pour nommer un directeur, formation ou encore décret sur les bâtons télescopiques. Mais aucune avancée sur l'ISF, au grand dam des syndicats.

Grande première pour Manuel Valls. Pour la première fois, le ministre de l'Intérieur a rencontré le 6 mars les syndicats de la police municipale ainsi que deux associations professionnelles représentant les gardes champêtres. Sans ordre du jour fixé, la rencontre a en réalité permis de faire le point sur les attentes des syndicats et de mettre en place un calendrier de travail pour les mois à venir.

Manuel Valls en a profité pour annoncer ses différents projets, concrétisant ainsi plusieurs propositions de la Commission consultative des polices municipales de mars 2012.

Nouvel échelon pour la catégorie C – Concernant le volet social, sujet le plus attendu, Manuel Valls a fait plusieurs annonces. Un décret sera publié dans quelques mois afin de mettre en oeuvre un échelon de rémunération complémentaire porté à 529 (contre 499 actuellement) pour les agents de la catégorie C. Un deuxième grade d'avancement va être créé pour les directeurs et porté à l'indice 801,

Concernant l'ISF, elle reste soumise à la libre administration des communes. Et c'est là la grande déception. Alors que la dernière CCPM s'était prononcée pour une «indemnité spéciale de fonction avec un plancher de 20% du traitement et un complément à hauteur de 5% en fonction de la valeur professionnelle», Manuel Valls semble faire machine arrière.

Une annonce sur l'ISF était pourtant très attendue. Or là, le ministre dit qu'il va recontacter l'Association des maires de France (AMF) pour qu'elle lui redonne son avis.

L'AMF devra en effet se prononcer sur ce sujet. «Il ressort du débat que même s'il y a une avancée avec l'indice 529, cela ne concerne pas tous les policiers. Alors que l'ISF concerne tout le monde».

«Le ministre n'est pas contre mais il ne peut pas signer un 'chèque en blanc' selon ses propos. Il est demandé, en plus, à ce que l'ISF soit comprise dans le calcul des retraites»

«Ces annonces, finalement, ne sont pas grand-chose par rapport à l'attente des policiers municipaux».

A suivre.....

Directeurs de polices municipales et volet technique – Toujours selon les syndicats, Manuel Valls souhaite également améliorer l'accès au grade de directeur de polices municipales et passer de 50 directeurs aujourd'hui à 200 dans les prochaines années.
Pour cela, des discussions sont en cours.

Aujourd'hui, seules les polices de plus de 40 agents peuvent disposer d'un directeur. Il est donc question d'abaisser le seuil à 20, ou alors de nommer un directeur pour les villes de plus de 20 000 habitants. Il s'agit là encore d'une proposition de la CCPM mais la question n'est toujours pas tranchée.

Manuel Valls a par ailleurs annoncé une formation continue obligatoire pour les directeurs. L'appellation et les grades des chefs de services devraient changer elles aussi.

Sur le plan technique, il y aura également une normalisation des écrits professionnels ou encore des tests psychologiques avant d'intégrer une police municipale.

Des dispositifs de radiocommunication seront expérimentés dans différentes villes en zones polices et gendarmerie dont la ville d'Evry, où Manuel Valls fut maire. Là encore, il reprend les mesures qui avaient été annoncées lors de la dernière CCPM.

Création d'une police territoriale – Comme il l'avait déjà annoncé lors de la journée au Sénat consacrée aux polices municipales, Manuel Valls veut fusionner les gardes champêtres et les policiers municipaux dans un seul et même corps à l'horizon 2014

Un projet que partagent les syndicats mais qui nécessite la création d'un groupe de travail pour être étudié.

La DGCL et la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) travaillent actuellement sur le dossier. Une réunion est prévue prochainement avec les syndicats et l'AMF notamment, sur le sujet. Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a réaffirmé que l'armement dépendait de la libre administration des communes. Il a cependant annoncé la parution le 7 mars d'un décret sur le port des bâtons télescopiques. L'accès aux différents fichiers reste, quant à lui, à l'étude.

Après les différentes réunions des groupes de travail annoncées, Manuel Valls recevra à nouveau les syndicats à la fin du mois d'avril pour faire le point sur les différentes avancées. La commission consultative des polices municipales devrait elle aussi se réunir dans les prochaines semaines mais aucune date n'a pour l'heure été fixée.

Les annonces faites le 6 mars par Manuel Valls

- mise en place d'un échelon de rémunération porté à 529 pour la catégorie C
- création d'un deuxième grade d'avancement pour les directeurs porté à l'indice 801
- ISF soumise à la libre administration des communes
- fusion des gardes champêtres et des policiers municipaux
- parution d'un décret sur les bâtons télescopiques
- étude des différents accès aux fichiers
- normalisation des écrits professionnels
- mise en place de tests psychologiques avant la prise de fonction
- expérimentation de dispositif de radiocommunication entre PM et polices et gendarmerie nationales dans différentes villes
- formation obligatoire continue pour le directeur de police municipale
- individualisation des formations pour les gendarmes et les policiers en détachement
- changement d'appellation et de grades pour les chefs de services
- amélioration de l'accès au grade de directeur

Source : la gazette des communes

